



République Française

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE D'ORCIERES
Département des Hautes-Alpes**

SEANCE DU 17 AVRIL 2025

Convocation en date du : 10/04/2025
Nbre de membres en exercice : 15
Nbre de membres présents ou représentés : 15
Nbre de membres ayant pris part au vote : 12
Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

L'An Deux Mille Vingt Cinq, le Dix Sept Avril à Vingt Heures, le Conseil Municipal de la Commune d'ORCIERES légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie,

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Patrick RICOU, Maire d'Orcières.

Étaient présents : Mme GERVAIS Marie-Françoise, Mme GIRAUD-MOINE Martine, M. GIRAUD-MOINE Lionel, M. GIRAUD-TELME Michel, Mme REBOUL Fanny, M. REY Gérard, Mme RICOU Claude, M. RICOU Patrick, M. SARRAZIN Bruno.

Absents représentés : Mr. BOUTON Jean-François (représenté par M. Lionel GIRAUD-MOINE)
M. RICOU Yannic (représenté par Mme GERVAIS Marie-Françoise)
Mr. ROUIT Sébastien (représentée par Mme RICOU Claude)

Absents excusés : M. GIRAUD-MARCELLIN Gérard, M. HAUWILLER Julien, Mme PRIMAULT Florence,

Absents :

Secrétaire de séance : Mme REBOUL Fanny

2025.052 Création de postes saisonniers aux services techniques pour la saison d'été 2025

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de reconduire les dispositions des années précédentes en recrutant des agents saisonniers pour renforcer l'équipe des services techniques pendant la saison d'été 2025.

Ces recrutements sont de deux ordres : des agents saisonniers pour une durée minimale de trois mois et des contrats plus courts plutôt attribués à des jeunes comme première expérience d'emploi.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES**

- **Décide** la création de **4 postes** d'adjoints techniques territoriaux contractuels à temps complet pour la saison d'été, dont les dates exactes seront définies en fonction des nécessités du service, entre 1^{er} juin 2025 et jusqu'au 30 septembre ;
- **Décide** la création de **4 postes** d'adjoints techniques territoriaux contractuels à temps complet dont la durée des contrats sera fixée en fonction du nombre de candidat et dont les dates exactes seront définies en fonction des nécessités du service, entre le 1^{er} juillet 2025 et le 31 août 2025 ;

- **Décide** la création de **1 postes** d'ASVP contractuel à temps complet, pour la saison d'été, dont les dates exactes seront définies en fonction des nécessités du service, entre le 1^{er} juillet 2025 et le 31 aout 2025.
- **Dit** que les agents recrutés sur ces postes seront rémunérés sur la base de l'indice minimum de traitement de la fonction publique ;
- **Autorise** le Maire à signer les contrats correspondants ;
- **Charge** Monsieur le Maire de l'application de la présente décision.

**Le Maire,
Patrick RICOU**

The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Patrick Ricou', written over a circular blue official stamp. The stamp contains the text 'MARIE D'AUDUBERT' at the top and 'Hautes-Alpes' at the bottom, with a central emblem featuring a figure and a building.